

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE VIZILLE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380562500018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE VIF

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE VIZILLE M14-97 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	35
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	44
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.6 - Etat des engagements reçus	55
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	58
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 38562	COMMUNE DE VIZILLE COMMUNE DE VIZILLE M14-97	BP 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 471
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	49
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METRO	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 672 776,00	9 076 335,00	1 153,29	1 101,61

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 090,67	918,00
2	Produit des impositions directes/population	517,78	526,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 198,54	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	378,91	288,00
5	Encours de dette/population	1 022,88	821,00
6	DGF/population	95,30	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,60 %	57,50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,60 %	89,30 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	31,61 %	25,60 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	85,34 %	73,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/03/2018 00:00:00.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 257 789,20	8 957 789,20
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 300 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 257 789,20	9 257 789,20

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 501 584,96	3 641 450,89
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	422 784,64	156 401,44
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 126 517,27
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 924 369,60	3 924 369,60

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 182 158,80	13 182 158,80
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 354 161,00	0,00	2 379 639,00	2 379 639,00	2 379 639,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 477 730,00	0,00	4 448 775,00	4 448 775,00	4 448 775,00
014	Atténuations de produits	59 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
65	Autres charges de gestion courante	964 480,00	0,00	961 799,00	961 799,00	961 799,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 855 371,00	0,00	7 845 213,00	7 845 213,00	7 845 213,00
66	Charges financières	241 000,00	0,00	209 100,00	209 100,00	209 100,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		84 577,33	84 577,33	84 577,33
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 146 871,00	0,00	8 148 390,33	8 148 390,33	8 148 390,33
023	Virement à la section d'investissement (5)	469 724,00		734 398,87	734 398,87	734 398,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	395 000,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		864 724,00		1 109 398,87	1 109 398,87	1 109 398,87
TOTAL		9 011 595,00	0,00	9 257 789,20	9 257 789,20	9 257 789,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	743 694,00	0,00	700 029,00	700 029,00	700 029,00
73	Impôts et taxes	6 462 831,00	0,00	6 522 244,00	6 522 244,00	6 522 244,00
74	Dotations et participations	1 291 283,00	0,00	1 288 402,00	1 288 402,00	1 288 402,00
75	Autres produits de gestion courante	210 500,00	0,00	244 857,00	244 857,00	244 857,00
Total des recettes de gestion courante		8 710 308,00	0,00	8 757 532,00	8 757 532,00	8 757 532,00
76	Produits financiers	20 737,00	0,00	16 696,00	16 696,00	16 696,00
77	Produits exceptionnels	76 600,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		96 061,20	96 061,20	96 061,20
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 807 645,00	0,00	8 954 289,20	8 954 289,20	8 954 289,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 950,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 950,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
TOTAL		8 811 595,00	0,00	8 957 789,20	8 957 789,20	8 957 789,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 105 898,87
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	246 188,00	167 498,17	306 600,00	306 600,00	474 098,17
204	Subventions d'équipement versées	255 481,25	40 000,00	151 195,00	151 195,00	191 195,00
21	Immobilisations corporelles	1 641 850,47	215 286,47	1 950 289,96	1 950 289,96	2 165 576,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 143 519,72	422 784,64	2 408 084,96	2 408 084,96	2 830 869,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000,00	0,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	110 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses financières	970 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 113 519,72	422 784,64	3 418 084,96	3 418 084,96	3 840 869,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 950,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	76 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	79 950,00		83 500,00	83 500,00	83 500,00
	TOTAL	3 193 469,72	422 784,64	3 501 584,96	3 501 584,96	3 924 369,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 924 369,60
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 468,00	156 401,44	457 860,00	457 860,00	614 261,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 176 468,00	156 401,44	1 457 860,00	1 457 860,00	1 614 261,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 500,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	606 892,71	0,00	707 870,02	707 870,02	707 870,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	202 034,00	0,00	181 322,00	181 322,00	181 322,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	907 426,71	0,00	994 192,02	994 192,02	994 192,02
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 083 894,71	156 401,44	2 452 052,02	2 452 052,02	2 608 453,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	469 724,00		734 398,87	734 398,87	734 398,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	395 000,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	76 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	940 724,00		1 189 398,87	1 189 398,87	1 189 398,87
	TOTAL	3 024 618,71	156 401,44	3 641 450,89	3 641 450,89	3 797 852,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	126 517,27
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 924 369,60
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 105 898,87
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 379 639,00		2 379 639,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 448 775,00		4 448 775,00
014	Atténuations de produits	55 000,00		55 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	961 799,00		961 799,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	209 100,00	0,00	209 100,00
67	Charges exceptionnelles	9 500,00	0,00	9 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	375 000,00	375 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	84 577,33		84 577,33
023	Virement à la section d'investissement		734 398,87	734 398,87
Dépenses de fonctionnement – Total		8 148 390,33	1 109 398,87	9 257 789,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 500,00	3 500,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	860 000,00	0,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	474 098,17	0,00	474 098,17
204	Subventions d'équipement versées	191 195,00	0,00	191 195,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 165 576,43	80 000,00	2 245 576,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
Dépenses d'investissement – Total		3 840 869,60	83 500,00	3 924 369,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 924 369,60
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	700 029,00		700 029,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 522 244,00		6 522 244,00
74	Dotations et participations	1 288 402,00		1 288 402,00
75	Autres produits de gestion courante	244 857,00	0,00	244 857,00
76	Produits financiers	16 696,00	0,00	16 696,00
77	Produits exceptionnels	84 000,00	3 500,00	87 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	96 061,20	0,00	96 061,20
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 954 289,20	3 500,00	8 957 789,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	300 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	105 000,00	0,00	105 000,00
13	Subventions d'investissement	614 261,44	0,00	614 261,44
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	70 000,00	70 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	181 322,00	0,00	181 322,00
28	Amortissement des immobilisations		375 000,00	375 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		734 398,87	734 398,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 900 583,44	1 189 398,87	3 089 982,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 517,27
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	707 870,02
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 924 369,60
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 354 161,00	2 379 639,00	2 379 639,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	429 500,00	405 500,00	405 500,00
60611	Eau et assainissement	40 000,00	46 100,00	46 100,00
60612	Energie - Electricité	420 000,00	532 300,00	532 300,00
60621	Combustibles	8 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	22 850,00	22 550,00	22 550,00
60623	Alimentation	19 270,00	17 650,00	17 650,00
60624	Produits de traitement	5 050,00	3 050,00	3 050,00
60631	Fournitures d'entretien	35 612,00	35 560,00	35 560,00
60632	Fournitures de petit équipement	95 214,00	92 820,00	92 820,00
60633	Fournitures de voirie	28 735,00	27 100,00	27 100,00
60636	Vêtements de travail	34 791,00	26 900,00	26 900,00
6064	Fournitures administratives	14 000,00	11 800,00	11 800,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6067	Fournitures scolaires	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6068	Autres matières et fournitures	950,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	121 640,00	106 390,00	106 390,00
6132	Locations immobilières	0,00	6 000,00	6 000,00
6135	Locations mobilières	13 550,00	11 950,00	11 950,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien terrains	17 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	76 225,00	63 425,00	63 425,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 810,00	20 750,00	20 750,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	23 000,00	23 000,00
61524	Entretien bois et forêts	250,00	250,00	250,00
61551	Entretien matériel roulant	32 400,00	26 900,00	26 900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 910,00	42 030,00	42 030,00
6156	Maintenance	127 470,00	125 470,00	125 470,00
6161	Multirisques	13 850,00	13 850,00	13 850,00
6168	Autres primes d'assurance	101 250,00	99 250,00	99 250,00
617	Etudes et recherches	49 400,00	33 000,00	33 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 999,00	3 799,00	3 799,00
6184	Versements à des organismes de formation	27 000,00	25 000,00	25 000,00
6188	Autres frais divers	8 050,00	15 150,00	15 150,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6226	Honoraires	27 015,00	24 335,00	24 335,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	4 800,00	3 750,00	3 750,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 900,00	3 800,00	3 800,00
6237	Publications	19 500,00	18 900,00	18 900,00
6238	Divers	10 300,00	10 500,00	10 500,00
6248	Divers	84 600,00	84 000,00	84 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6256	Missions	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	148 100,00	143 650,00	143 650,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	41 000,00	41 000,00	41 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 497,00	4 590,00	4 590,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 930,00	8 930,00	8 930,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 113,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	350,00	350,00	350,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	69 000,00	69 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 180,00	8 690,00	8 690,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 477 730,00	4 448 775,00	4 448 775,00
6331	Versement mobilité	52 260,00	51 892,00	51 892,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 065,00	12 981,00	12 981,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46 808,00	46 512,00	46 512,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 840,00	7 793,00	7 793,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 984 000,00	1 971 170,00	1 971 170,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	52 425,00	52 087,00	52 087,00
64118	Autres indemnités titulaires	413 200,00	410 533,00	410 533,00
64131	Rémunérations non tit.	638 200,00	634 077,00	634 077,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	493 901,00	490 708,00	490 708,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	671 202,00	666 864,00	666 864,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	41 798,00	41 529,00	41 529,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	4 968,00	4 968,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	23 031,00	22 883,00	22 883,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	14 904,00	14 904,00
6478	Autres charges sociales diverses	20 000,00	19 874,00	19 874,00
014	Atténuations de produits	59 000,00	55 000,00	55 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	59 000,00	55 000,00	55 000,00
65	Autres charges de gestion courante	964 480,00	961 799,00	961 799,00
6531	Indemnités	109 501,00	129 145,00	129 145,00
6533	Cotisations de retraite	6 984,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 715,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 500,00	3 500,00	3 500,00
6542	Créances éteintes	9 500,00	9 500,00	9 500,00
65548	Autres contributions	245 000,00	252 200,00	252 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 200,00	2 100,00	2 100,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	1 000,00	1 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	381 800,00	373 354,00	373 354,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	184 780,00	185 000,00	185 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 855 371,00	7 845 213,00	7 845 213,00
66	Charges financières (b)	241 000,00	209 100,00	209 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	250 755,67	220 000,00	220 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 755,67	-12 700,00	-12 700,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 800,00	1 800,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 500,00	9 500,00	9 500,00
6714	Bourses et prix	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	7 000,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	40 000,00	84 577,33	84 577,33
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 146 871,00	8 148 390,33	8 148 390,33
023	Virement à la section d'investissement	469 724,00	734 398,87	734 398,87
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	395 000,00	375 000,00	375 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	395 000,00	375 000,00	375 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		864 724,00	1 109 398,87	1 109 398,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		864 724,00	1 109 398,87	1 109 398,87
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 011 595,00	9 257 789,20	9 257 789,20

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	58 200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	70 900,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	743 694,00	700 029,00	700 029,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	11 500,00	13 000,00	13 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 700,00	1 700,00	1 700,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	8 914,00	9 189,00	9 189,00
7062	Redevances services à caractère culturel	50 000,00	38 600,00	38 600,00
70631	Redevances services à caractère sportif	14 000,00	5 000,00	5 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	328 500,00	323 700,00	323 700,00
70688	Autres prestations de services	18 000,00	15 000,00	15 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	23 880,00	19 390,00	19 390,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	68 000,00	70 000,00	70 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	8 500,00	17 500,00	17 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	19 500,00	19 500,00	19 500,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	80 000,00	69 000,00	69 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	96 000,00	80 000,00	80 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 700,00	18 450,00	18 450,00
73	Impôts et taxes	6 462 831,00	6 522 244,00	6 522 244,00
73111	Impôts directs locaux	3 813 902,00	3 868 315,00	3 868 315,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
73211	Attribution de compensation	1 814 491,00	1 814 491,00	1 814 491,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	327 000,00	327 000,00	327 000,00
73221	FNGIR	95 288,00	95 288,00	95 288,00
7336	Droits de place	24 650,00	24 650,00	24 650,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	18 000,00	18 000,00	18 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	150 000,00	150 000,00	150 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	27 000,00	27 000,00	27 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	190 000,00	195 000,00	195 000,00
74	Dotations et participations	1 291 283,00	1 288 402,00	1 288 402,00
7411	Dotations forfaitaire	422 573,00	371 200,00	371 200,00
74121	Dotations de solidarité rurale	342 726,00	340 800,00	340 800,00
744	FCTVA	18 300,00	6 830,00	6 830,00
74718	Autres participations Etat	0,00	25 000,00	25 000,00
7472	Participat° Régions	19 000,00	18 000,00	18 000,00
7473	Participat° Départements	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	32 400,00	31 515,00	31 515,00
74748	Participat° Autres communes	7 200,00	9 000,00	9 000,00
7478	Participat° Autres organismes	50 000,00	57 600,00	57 600,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	42 371,00	42 371,00	42 371,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 301,00	163 002,00	163 002,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	91 829,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	12 130,00	8 580,00	8 580,00
7488	Autres attributions et participations	240 453,00	206 504,00	206 504,00
75	Autres produits de gestion courante	210 500,00	244 857,00	244 857,00
752	Revenus des immeubles	210 000,00	244 357,00	244 357,00
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	500,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		8 710 308,00	8 757 532,00	8 757 532,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	20 737,00	16 696,00	16 696,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	20 737,00	16 696,00	16 696,00
77	Produits exceptionnels (c)	76 600,00	84 000,00	84 000,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	75 000,00	83 000,00	83 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	96 061,20	96 061,20
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	96 061,20	96 061,20
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 807 645,00	8 954 289,20	8 954 289,20
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 950,00	3 500,00	3 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 950,00	3 500,00	3 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 950,00	3 500,00	3 500,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 811 595,00	8 957 789,20	8 957 789,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	300 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 257 789,20
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	246 188,00	306 600,00	306 600,00
2031	Frais d'études	206 928,00	190 500,00	190 500,00
2051	Concessions, droits similaires	39 260,00	116 100,00	116 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	255 481,25	151 195,00	151 195,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	152 000,00	123 000,00	123 000,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	75 286,25	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	28 195,00	28 195,00	28 195,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 641 850,47	1 950 289,96	1 950 289,96
2111	Terrains nus	11 300,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	12 000,00	12 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 700,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	40 500,00	40 500,00
21311	Hôtel de ville	15 331,20	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	250 003,20	369 400,00	369 400,00
21316	Equipements du cimetière	37 272,00	30 000,00	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	788 350,35	781 130,00	781 130,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	29 400,00	29 400,00
2138	Autres constructions	1 650,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	105 027,36	72 400,00	72 400,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	14 000,00	14 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	13 000,00	13 000,00
21538	Autres réseaux	0,00	145 800,00	145 800,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	24 200,00	24 200,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	105 110,00	100 490,00	100 490,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	28 000,00	28 000,00
2182	Matériel de transport	4 368,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	62 659,04	58 302,00	58 302,00
2184	Mobilier	31 006,62	26 050,00	26 050,00
2188	Autres immobilisations corporelles	216 072,70	180 617,96	180 617,96
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 143 519,72	2 408 084,96	2 408 084,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000,00	860 000,00	860 000,00
1641	Emprunts en euros	860 000,00	860 000,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	110 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses financières		970 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 113 519,72	3 418 084,96	3 418 084,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 950,00	3 500,00	3 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 950,00	3 500,00	3 500,00
13911	Etat et établissements nationaux	650,00	500,00	500,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 500,00	1 000,00	1 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 800,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	76 000,00	80 000,00	80 000,00
2115	Terrains bâtis	1 000,00	5 000,00	5 000,00
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00	35 000,00	35 000,00
21318	Autres bâtiments publics	35 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		79 950,00	83 500,00	83 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 193 469,72	3 501 584,96	3 501 584,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	422 784,64
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 924 369,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	376 468,00	457 860,00	457 860,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	54 200,00	101 530,00	101 530,00
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	52 540,00	52 540,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	3 890,00	3 890,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 770,00	59 120,00	59 120,00
1322	Subv. non transf. Régions	49 125,00	29 560,00	29 560,00
1323	Subv. non transf. Départements	36 253,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 000,00	193 220,00	193 220,00
1341	D.E.T.R. non transférable	104 120,00	18 000,00	18 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 176 468,00	1 457 860,00	1 457 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	705 392,71	812 870,02	812 870,02
10222	FCTVA	98 500,00	105 000,00	105 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	606 892,71	707 870,02	707 870,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	202 034,00	181 322,00	181 322,00
276351	Créance GFP de rattachement	202 034,00	181 322,00	181 322,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		907 426,71	994 192,02	994 192,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 083 894,71	2 452 052,02	2 452 052,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement	469 724,00	734 398,87	734 398,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	395 000,00	375 000,00	375 000,00
28031	Frais d'études	2 500,00	11 095,00	11 095,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	650,00	650,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	1 700,00	1 700,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	255,00	255,00	255,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	91,00	100,00	100,00
28046	Attributions compensation investissement	21 054,00	27 000,00	27 000,00
28051	Concessions et droits similaires	14 000,00	14 000,00	14 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 500,00	8 700,00	8 700,00
28128	Autres aménagements de terrains	10 000,00	9 700,00	9 700,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	500,00	500,00
28152	Installations de voirie	23 000,00	29 000,00	29 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	700,00	700,00
281538	Autres réseaux	4 600,00	4 600,00	4 600,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
281571	Matériel roulant	28 000,00	22 000,00	22 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 500,00	16 000,00	16 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	65 000,00	56 500,00	56 500,00
28182	Matériel de transport	38 000,00	33 500,00	33 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	85 000,00	57 000,00	57 000,00
28184	Mobilier	28 500,00	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	43 000,00	41 000,00	41 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		864 724,00	1 109 398,87	1 109 398,87
041	Opérations patrimoniales (9)	76 000,00	80 000,00	80 000,00
2031	Frais d'études	68 000,00	70 000,00	70 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2112	Terrains de voirie	1 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	7 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		940 724,00	1 189 398,87	1 189 398,87
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 024 618,71	3 641 450,89	3 641 450,89

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	156 401,44
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	126 517,27
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 924 369,60
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	1 156 167	285 200	144 463	448 900	489 315	270 700	0	0	122 100	501 240	0	3 418 085
- Equipements municipaux (2)		285 200	144 463	448 900	489 315	270 700	0	0	122 100	378 240	0	2 256 890
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	123 000	0	151 195
- Opérations financières	1 156 167											1 156 167
Dépenses d'ordre	83 500											83 500
Total dépenses de l'exercice	1 239 667	285 200	144 463	448 900	489 315	270 700	0	0	122 100	501 240	0	3 501 585
RAR N-1 et reports	0	55 367	0	59 178	54 277	19 572	0	1 641	21 823	210 928	0	422 785
Total cumulé dépenses d'investissement	1 239 667	340 567	144 463	508 078	543 592	290 272	0	1 641	143 923	712 168	0	3 924 370
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 183 591	0	61 150	62 800	275 180	18 000	0	0	0	40 730	0	3 641 451
RAR N-1 et reports	126 517	0	0	38 359	49 081	0	0	0	61 834	7 127	0	282 919
Total cumulé recettes d'investissement	3 310 108	0	61 150	101 159	324 261	18 000	0	0	61 834	47 857	0	3 924 370

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 703 955	2 230 941	108 264	1 593 933	602 070	856 312	516 313	294 207	357 234	994 560	0	9 257 789
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 703 955	2 230 941	108 264	1 593 933	602 070	856 312	516 313	294 207	357 234	994 560	0	9 257 789
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	7 494 358	399 495	0	296 300	47 100	140 750	150 000	73 000	266 357	90 429	0	8 957 789
RAR N-1 et reports	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 794 358	399 495	0	296 300	47 100	140 750	150 000	73 000	266 357	90 429	0	9 257 789

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		1 239 667	340 567	144 463	508 078	543 592	290 272	0	1 641	143 923	712 168	0	3 924 370
Dépenses réelles		1 156 167	340 567	144 463	508 078	543 592	290 272	0	1 641	143 923	712 168	0	3 840 870
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	860 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	860 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	10 000	130 200	0	58 385	49 052	34 860	0	0	44 064	147 537	0	474 098
204	Subventions d'équipement versées	28 195	0	0	0	0	0	0	0	0	163 000	0	191 195
21	Immobilisations corporelles	107 972	210 367	144 463	449 692	494 540	255 412	0	1 641	99 859	401 631	0	2 165 576
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>83 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>83 500</i>
040	Opérat* ordre transfert entre sections	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
041	Opérations patrimoniales	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000

RECETTES

Total recettes investissement		3 183 591	0	61 150	101 159	324 261	18 000	0	0	61 834	47 857	0	3 797 852
Recettes réelles		1 994 192	0	61 150	101 159	324 261	18 000	0	0	61 834	47 857	0	2 608 453
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	812 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	812 870
13	Subventions d'investissement	0	0	61 150	101 159	324 261	18 000	0	0	61 834	47 857	0	614 261

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	181 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 322
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		1 189 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 189 399
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	734 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	734 399
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	375 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	375 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 703 955	2 230 941	108 264	1 593 933	602 070	856 312	516 313	294 207	357 234	994 560	0	9 257 789
Dépenses réelles		594 556	2 230 941	108 264	1 593 933	602 070	856 312	516 313	294 207	357 234	994 560	0	8 148 390
011	Charges à caractère général	73 609	606 860	8 330	482 740	211 935	309 025	93 800	88 920	138 250	366 170	0	2 379 639
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 270	1 288 336	99 934	1 104 193	390 135	480 087	49 159	24 287	218 984	628 390	0	4 448 775
014	Atténuations de produits	55 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000
022	Dépenses imprévues	84 577	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 577
65	Autres charges de gestion courante	0	333 745	0	7 000	0	66 700	373 354	181 000	0	0	0	961 799
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	209 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209 100
67	Charges exceptionnelles	7 000	2 000	0	0	0	500	0	0	0	0	0	9 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 109 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 109 399
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	734 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	734 399
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	375 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	375 000

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		7 494 358	399 495	0	296 300	47 100	140 750	150 000	73 000	266 357	90 429	0	8 957 789
Recettes réelles		7 490 858	399 495	0	296 300	47 100	140 750	150 000	73 000	266 357	90 429	0	8 954 289
013	Atténuations de charges	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	49 200	0	256 700	38 600	79 750	150 000	73 000	21 500	31 279	0	700 029
73	Impôts et taxes	6 470 594	0	0	0	0	0	0	0	0	51 650	0	6 522 244
74	Dotations et participations	924 203	248 099	0	39 600	8 000	61 000	0	0	0	7 500	0	1 288 402
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	244 857	0	0	244 857
76	Produits financiers	0	16 696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 696
77	Produits exceptionnels	0	83 500	0	0	500	0	0	0	0	0	0	84 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	96 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 061
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 500</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					14 591 079,34									
1641 Emprunts en euros (total)					14 591 079,34									
00000287669	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	04/11/2009		05/01/2010	900 000,00	F		3,850	3,850		A	X Echéance constante		A-1
00000607169	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	16/12/2011		06/02/2012	600 000,00	F		5,390	5,390		A	X Echéance constante		A-1
029617401	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	01/12/2006		20/06/2007	700 000,00	F		3,980	3,980		S	X Echéance constante		A-1
10999/5057986	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/08/2014		01/12/2014	1 031 900,00	R	LIVRET A	1,750	1,872		T	C		A-1
1232405	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	30/10/2012		01/11/2013	1 000 000,00	F		3,950	3,950		A	X Echéance constante		A-1
5566081	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	01/06/2018		25/07/2018	200 000,00	V	LIVRET A	1,250	1,080		A	X Echéance constante		A-1
8761769	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	27/12/2010		25/04/2011	900 000,00	F		3,290	3,290		T	X Echéance constante		A-1
8787084 (9224634)	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	11/02/2011		25/06/2011	300 000,00	F		3,760	3,760		T	X Echéance constante		A-1
8937255	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	03/11/2011		25/02/2012	875 000,00	F		4,550	4,550		T	X Echéance constante		A-1
9213458	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	16/05/2013		25/09/2013	1 200 000,00	F		3,820	3,820		T	X Echéance constante		A-1
A0119179000	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	15/07/2019		25/01/2020	350 000,00	F		0,800	0,883		A	X Echéance constante		A-1
A0120108000	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	03/06/2020		25/01/2021	600 000,00	F		1,100	1,888		A	X Echéance constante		A-1
AR010204	CAISSE D EPARGNE DES ALPES	09/08/2007		25/02/2008	500 000,00	F		4,620	4,620		A	X Echéance constante		A-1
MON263387	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	24/10/2008		01/06/2009	950 000,00	F		4,950	4,950		A	X Echéance constante		A-1
MON500488EUR	LA BANQUE POSTALE	30/06/2014		01/12/2014	700 000,00	F		3,540	3,540		T	X Echéance constante		A-1
MON539548EUR/0541342/001	LA BANQUE POSTALE	02/12/2021		01/04/2022	600 000,00	F		0,800	0,805		T	X Echéance constante		A-1

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MPH258791EUR (985663)	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/06/2007		01/09/2007	3 184 179,34	C	EURIBOR12M	3,000	2,654		A	X Echéance progressive		F-5
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
BA PETTELOOT André		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
BA SANCHEZ SOLER JANINE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA BIANCHIN MARIE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA CHARLES Angèle		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA DELHAUTAL Gérard		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA HEUSTACHE-MARMOUX Irène		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA JEAUGEY Aline		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA PETTELOOT André		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA Pereira ou Weyrech		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CA SANCHEZ SOLER JANINE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					14 591 079,34									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 641 743,37					852 393,54	215 836,87	0,00	58 340,17
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 641 743,37					852 393,54	215 836,87	0,00	58 340,17
00000287669		0,00	A-1	215 367,23	2,00	F		3,850	69 094,81	8 291,64	0,00	5 568,92
00000607169		0,00	A-1	359 312,71	9,08	F		5,390	28 051,05	19 366,96	0,00	16 119,10
029617401		0,00	A-1	229 572,65	4,92	F		3,980	42 368,76	8 719,58	0,00	227,66
10999/5057986		0,00	A-1	782 524,07	22,67	R	LIVRET A	1,872	34 396,68	14 312,88	0,00	1 237,64
1232405		0,00	A-1	470 602,41	5,83	F		3,950	71 038,13	18 588,80	0,00	2 630,47
5566081		0,00	A-1	162 924,52	11,50	V	LIVRET A	1,080	12 668,74	1 651,87	0,00	660,15
8761769		0,00	A-1	489 505,41	9,00	F		3,290	46 054,92	15 755,70	0,00	2 734,18
8787084 (9224634)		0,00	A-1	97 095,82	4,17	F		3,760	22 715,23	3 591,88	0,00	50,12
8937255		0,00	A-1	534 815,33	9,83	F		4,550	43 263,61	23 602,87	0,00	2 236,56
9213458		0,00	A-1	604 521,53	6,42	F		3,820	83 563,00	21 905,16	0,00	331,68
A0119179000		0,00	A-1	301 807,19	12,00	F		0,883	23 215,94	2 625,72	0,00	2 262,16
A0120108000		0,00	A-1	560 182,66	13,00	F		1,888	37 230,33	6 162,01	0,00	5 368,98
AR010204		0,00	A-1	44 728,40	0,08	F		4,620	44 728,40	2 222,23	0,00	0,00
MON263387		0,00	A-1	168 099,10	1,00	F		4,950	81 740,35	9 497,60	0,00	4 879,20
MON500488EUR		0,00	A-1	500 907,69	12,67	F		3,540	31 673,57	17 314,75	0,00	1 384,24
MON539548EUR/0541342/001		0,00	A-1	600 000,00	20,00	F		0,805	20 811,98	3 705,10	0,00	1 158,38
MPH258791EUR (985663)		0,00	F-5	1 519 776,65	7,67	C	EURIBOR12M	2,654	159 778,04	38 522,12	0,00	11 490,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
BA PETTELOOT André		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BA SANCHEZ SOLER JANINE		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CA BIANCHIN MARIE		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA CHARLES Angèle		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA DELHAUTAL Gérard		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA HEUSTACHE-MARMOUX Irène		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA JEAUGEY Aline		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA PETTELOOT André		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Pereira ou Weyrech		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CA SANCHEZ SOLER JANINE		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 641 743,37					852 393,54	215 836,87	0,00	58 340,17

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
MPH258791EUR (985663)	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 184 179,34	1 519 776,65	5	23,00				0,00		2,654	38 522,12	0,00	19,89
TOTAL (F)		3 184 179,34	1 519 776,65						0,00			38 522,12	0,00	19,89
TOTAL GENERAL		3 184 179,34	1 519 776,65						0,00			38 522,12	0,00	19,89

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	0	0	0	0	
	% de l'encours	80,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 121 966,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	14-12-2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2046 Attributions de compensation d'investissement	5	01/01/2000
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	01/01/2000
L	2051 Concessions et droits similaires	2	01/01/2000
L	21538 Autres réseaux	10	01/01/2000
L	2183 Matériel de bureau électrique et électronique	10	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles "classiques"	10	01/01/2000
L	202 Frais réalisation docs urbanisme et numérisation cadastre	10	14/12/2021
L	2031 Frais d'études non suivies de travaux	5	14/12/2021
L	2032 Frais R&D non suivis de travaux	5	14/12/2021
L	2033 Frais insertions non suivis travaux	5	14/12/2021
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	204114 Etat - Voirie	4	14/12/2021
L	204115 Etat - Monuments historiques	4	14/12/2021
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204122 Régions - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	30	14/12/2021
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	30	14/12/2021
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	30	14/12/2021
L	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041612 CDE - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041632 SPA - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	2041642 SPIC - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	30	14/12/2021
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	14/12/2021
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	14/12/2021
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	30	14/12/2021
L	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	14/12/2021
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	10	14/12/2021
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	30	14/12/2021
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	14/12/2021
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	30	14/12/2021
L	2135 Agencmt/aménagmt bât, Install. élec et téléphoniques	20	14/12/2021
L	2135 Appareils de levage - Ascenseurs	30	14/12/2021
L	2135 Installations et appareils de chauffage	20	14/12/2021
L	2138 Bâtiments légers, abris	15	14/12/2021
L	2152 Installations de voirie	30	14/12/2021
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	10	14/12/2021
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	14/12/2021
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	14/12/2021
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	30	14/12/2021
L	2158 Appareils de laboratoire	10	14/12/2021
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	14/12/2021
L	2158 Equipements des cuisines	15	14/12/2021
L	2158 Equipements des garages et ateliers	15	14/12/2021
L	2158 Equipements sportifs	15	14/12/2021
L	21721 Plantations sur sol d'autrui	20	14/12/2021
L	2182 Camions et véhicules industriels	8	14/12/2021
L	2182 Voitures	10	14/12/2021
L	2183 Matériel informatique	5	14/12/2021
L	2184 Mobilier	15	14/12/2021
L	2188 Autres immos corpo Coffres-forts	30	14/12/2021
L	2221 Plantations sur terrains reçus en affectation	20	14/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 013 500,00	I 1 013 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		860 000,00	860 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	860 000,00	860 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		153 500,00	153 500,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 500,00	3 500,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00	150 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 013 500,00	422 784,64	0,00	1 436 284,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 395 720,87	1 395 720,87
Ressources propres externes de l'année (a)		286 322,00	286 322,00
10222	FCTVA	105 000,00	105 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	181 322,00	181 322,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 109 398,87	1 109 398,87
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	11 095,00	11 095,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	650,00	650,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 700,00	1 700,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	255,00	255,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	100,00	100,00
28046	Attributions compensation investissement	27 000,00	27 000,00
28051	Concessions et droits similaires	14 000,00	14 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 700,00	8 700,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 700,00	9 700,00
28135	Installations générales, agencements, ..	500,00	500,00
28152	Installations de voirie	29 000,00	29 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	700,00	700,00
281538	Autres réseaux	4 600,00	4 600,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	1 000,00
281571	Matériel roulant	22 000,00	22 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 000,00	16 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	56 500,00	56 500,00
28182	Matériel de transport	33 500,00	33 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	57 000,00	57 000,00
28184	Mobilier	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	41 000,00	41 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	734 398,87	734 398,87

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
-------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------	-----------------

Total ressources propres disponibles	1 395 720,87	156 401,44	126 517,27	707 870,02	2 386 509,60
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 436 284,64
Ressources propres disponibles	IV	2 386 509,60
Solde	V = IV – II (6)	950 224,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					5 400 020,98	1 698 975,26										36 906,61	220 344,00	
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2014	X Echéance constante	Garantie au LPV 4 Logts Place Henri Barbusse-Prêt Plus Foncier (Taux garantie : 35%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	18 953,20	17 577,19	43,92	A	F	1,350	F	1,350	-		237,29	286,45		
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2014	X Echéance constante	Garantie au LPV 4 logts Pl. Barbusse-Prêt PLUS construction - (Taux garantie : 35%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	75 814,20	68 407,38	33,92	A	F	1,350	F	1,350	-		923,50	1 541,90		
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2004	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt acquisit 1 logt Péage (Taux garantie : 60%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	4 128,60	3 052,75	31,58	A	F	2,950	F	2,950	-		90,06	60,89		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2014	X Echéance constante	Garantie au LPV 4 logts Pl. Barbusse-Prêt PLAI Foncier (Taux garantie : 35%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	6 725,25	6 132,55	43,92	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	0,550	-	LIVRET A	33,73	120,48
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2018	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt p/logts Grand Trou (Emprunt réaménagé) - (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	113 278,16	97 665,10	18,00	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	2,050	-	LIVRET A	2 002,13	5 172,02
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2018	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt 13 logts Grand Trou (Emprunt réaménagé) - (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	72 960,76	63 069,01	18,17	A	R	LIVRET A	1,550	R	LIVRET A	1,550	-	LIVRET A	977,57	3 293,81
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2014	X Echéance constante	Garantie au LPV 4 logts Place Henri Barbusse-Prêt PLAI (Taux garantie : 35%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	26 901,35	23 852,11	33,92	A	R	LIVRET A	0,550	R	LIVRET A	0,550	-	LIVRET A	131,19	619,87
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1998	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt rénov. logts RAMUS (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	55 781,99	20 641,54	8,08	A	R	LIVRET A	3,550	R	LIVRET A	3,550	-	LIVRET A	732,77	2 151,07
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1995	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt réhabilit. gandarmerie (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	223 242,61	70 976,48	7,33	A	R	LIVRET A	3,050	R	LIVRET A	3,050	-	LIVRET A	2 164,78	7 985,71
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1986	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt 26 logements-Ferme du Château (Taux garantie : 67%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	981 874,29	79 347,92	1,17	A	R	LIVRET A	2,150	R	LIVRET A	2,150	-	LIVRET A	1 705,98	37 132,51

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2018	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt PRALIAT 2ème tranche (Emprunt réaménagé) - (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	385 240,41	303 924,42	14,25	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	2,050	-	LIVRET A	6 230,45	20 231,46
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2018	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt logts Grand Trou (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	97 206,30	82 540,37	16,17	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	2,050	-	LIVRET A	1 692,08	4 864,56
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1987	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt 150-152 rue Jaurès (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	265 108,84	38 603,00	2,33	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	1 069,30	13 818,48
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1988	X Echéance constante	Garantie au LPV pour les Martinets 1 (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	657 055,26	125 316,59	3,08	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	3 471,27	32 911,50
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2004	X Echéance constante	Garantie au LPV 5 logts Péage Centre (Taux garantie : 60%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	41 448,60	20 484,83	13,58	A	R	LIVRET A	3,450	R	LIVRET A	3,450	-	LIVRET A	706,73	1 117,72
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1988	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt Martinets 1 (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	408 106,02	77 283,36	3,42	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	2 140,75	20 441,78
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1987	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt logt 116, rue Jaurès (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	213 428,62	31 077,84	2,33	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	860,86	11 124,71
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1986	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt aménagement villa-au Péage de VIZILLE (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	82 017,60	8 121,90	1,58	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	224,98	4 447,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1987	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt rénovation 106, rue-Jean Jaurès (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	156 245,00	22 751,16	2,33	A	R	LIVRET A	2,770	R	LIVRET A	2,770	-	LIVRET A	630,21	8 144,08
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2004	X Echéance constante	Garantie au LPV acq.foncière 5 logts Péage (Taux garantie : 60%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	25 768,20	21 014,43	32,58	A	R	LIVRET A	2,200	R	LIVRET A	2,200	-	LIVRET A	462,32	416,90
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1996	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt rénov. maison MOREL (Taux garantie : 50%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	52 751,17	15 872,19	6,42	A	R	LIVRET A	3,550	R	LIVRET A	3,550	-	LIVRET A	563,46	2 181,61
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	2004	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt acquisit. 1 logt Péage (Taux garantie : 60%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 199,60	1 287,53	16,58	A	R	LIVRET A	3,450	R	LIVRET A	3,450	-	LIVRET A	44,42	59,31
LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	1989	X Echéance constante	Garantie au LPV emprunt pour 17 lots PRALIAT (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	939 987,53	274 475,18	13,92	A	R	LIVRET A	3,540	R	LIVRET A	3,540	-	LIVRET A	5 599,29	18 647,58
Maison de Retraite Médicalisée	2006	X Echéance constante	Garantie à la Maison de Retraite Médicalisée (Taux garantie : 100%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	301 000,00	75 250,00	4,17	A	R	LIVRET A	3,250	R	LIVRET A	3,250	-	LIVRET A	2 445,63	15 050,00
Office Public Aménagement Cons	2017	X Echéance constante	Garantie OPAC 51 logements Le Brié (Taux garantie : 40%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	49 420,36	37 197,74	10,00	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	502,17	3 159,48
Office Public Aménagement Cons	2017	X Echéance constante	Garantie OPAC 48 logements Les Roses-Rue Séraphin Guimet (Taux garantie : 40%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	51 327,06	38 632,88	10,00	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350	-	LIVRET A	521,54	3 281,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE DAUPHINOISE POUR	2010	X Echéance constante	Garantie SDH 5 logements Péage (Taux garantie : 20%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	16 993,40	13 117,69	28,58	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	0,300	-	LIVRET A	39,35	433,62
SOCIETE DAUPHINOISE POUR	2010	X Echéance constante	Garantie SDH 5 logements Péage (Taux garantie : 20%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	57 910,20	46 416,55	27,75	A	R	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	1,100	-	LIVRET A	510,58	1 367,54
SOCIETE DAUPHINOISE POUR	2010	X Echéance constante	Garantie SDH 5 logements Péage (Taux garantie : 20%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	13 905,40	11 929,55	37,75	A	R	LIVRET A	2,850	R	LIVRET A	1,100	-	LIVRET A	131,62	247,35
SOCIETE DAUPHINOISE POUR	2010	X Echéance constante	Garantie SDH 5 logements au Péage (Taux garantie : 20%)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	3 241,00	2 956,02	38,58	A	R	LIVRET A	2,050	R	LIVRET A	2,050	-	LIVRET A	60,60	33,08
TOTAL GENERAL					5 400 020,98	1 698 975,26											36 906,61	220 344,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	8 954 289,20
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657361	1	Subvention coopérative maternelle centre	COOP SCOL M CENTRE	Etablissement de droit public	750,00
657361	2	Subvention coopérative primaire Château	COOP SCOL PRIM CHATEAU	Etablissement de droit public	750,00
657361	3	Subvention coopérative primaire Curie	COOP SCOL P J CURIE	Etablissement de droit public	750,00
657361	4	Subvention sou des écoles Jean Jaures	COOP SCOL PRIM JAURES	Etablissement de droit public	750,00
657361	5	Subvention sou des écoles Langevin (maternelle & primaire)	SOU DES ECOLES PAUL LANGEVIN	Association	1 500,00
657361	7	Subvention coopérative maternelle Curie	COOP SCOL M J CURIE	Etablissement de droit public	750,00
657361	8	Subvention coopérative maternelle Château	COOP SCOL M CHATEAU	Etablissement de droit public	750,00
6574	52	Subvention association "Sur les pas des Huguenots"	SUR LES PAS DES HUGUENOTS	Association	100,00
6574	53	Subvention Gymnastique Volontaire	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	100,00
6574	54	Subvention SPA	SPAD	Association	200,00
6574	54	Subvention Union commerçante vizilloise	UNION COMMERCANCE VIZILLOISE	Association	500,00
6574	56	Subvention Amis de l'histoire du Pays Vizillois	AMIS DE L HISTOIRE	Association	250,00
6574	10	Subvention Amicale boules	AMICALE BOULES	Association	1 200,00
6574	12	Subvention avant garde gymnique	AVANT GARDE GYMNIQUE	Association	12 500,00
6574	14	Subvention Vizille pétanque	VIZILLE PETANQUE	Association	1 000,00
6574	15	Subvention USV athlétisme	USV ATHLETISME	Association	1 000,00
6574	16	Subvention Romanche basket	ROMANCHE BASKET	Association	3 500,00
6574	17	Subvention USV handball	USV HANDBALL	Association	9 700,00
6574	18	Subvention USV judo	USV JUDO	Association	7 300,00
6574	19	Subvention USV karaté Shotokan	USV KARATE SHOTOKAN	Association	1 000,00
6574	20	Subvention USV Rugby	USV RUGBY	Association	12 500,00
6574	22	Subvention USV tennis	TENNIS DU PAYS VIZILLOIS	Association	4 000,00
6574	21	Subvention USV ski	USV SKI	Association	6 000,00
6574	23	Subvention Vizille self défense	VIZILLE SELF DEFENSE	Association	520,00
6574	49	Subvention ACCA	ACCA	Association	200,00
6574	24	Subvention OMS (office municipal des sports)	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association	500,00
6574	25	Subvention volley club vizillois	VOLLEY CLUB VIZILLOIS	Association	300,00
6574	27	Subvention LCA	LES CINEMAS ASSOCIES	Autre personne de droit privé	27 000,00
6574	29	Subvention MPA	MAISON DES PRATIQUES ARTISTIQUES	Association	46 000,00
6574	31	Subvention la troupe des Gourlus	LA TROUPE DES GOURLUS	Association	530,00
6574	32	Subvention Harmonie la Vizilloise	HARMONIE LA VIZILLOISE	Association	5 000,00
6574	33	Subvention chorale la Mirandole	CHORALE MIRANDOLE	Association	700,00
6574	36	Subvention Amis de l'orgue	AMIS DE L ORGUE DE VIZILLE	Association	300,00
6574	36	Subvention les Tréteaux de lumières	LES TRETEAUX DE LUMIERE	Association	300,00
6574	37	Subvention secours populaire	SECOURS POPULAIRE	Association	2 000,00
6574	40	Subvention ANACR	ANACR	Association	220,00
6574	34	Subvention Comité des anciens combattants	COMITE COORD ANC COMB	Association	220,00
6574	42	Subvention FNACA	FNACA	Association	220,00
6574	44	Subvention jeunes sapeurs pompiers	JEUNES SAPEURS POMPIERS VIZILLE	Association	800,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	45	Subvention anciens maquis de l'oisans	ANCIENS DU MAQUIS DE L OISANS	Association	220,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	2,39	22,39	16,37	3,75	20,12
Adjoint administratif	C	5,00	0,77	5,77	4,60	0,00	4,60
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	4,00	0,75	4,75	4,00	0,75	4,75
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	4,00	0,87	4,87	3,97	0,00	3,97
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Rédacteur principal 1° cl.	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		32,00	8,89	40,89	37,09	3,57	40,66
Adjoint technique	C	10,00	3,64	13,64	13,64	0,00	13,64
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	0,73	2,73	2,50	0,00	2,50
Adjoint technique ppal 2° cl	C	11,00	4,52	15,52	12,95	2,57	15,52
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	2,56	5,56	4,56	0,80	5,36
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	1,76	1,76	1,76	0,00	1,76
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	2,16	6,16	5,46	0,50	5,96
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

COMMUNE DE VIZILLE - COMMUNE DE VIZILLE M14-97 - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1,00	0,86	1,86	1,86	0,00	1,86
Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	1,00	0,50	1,50	0,80	0,50	1,30
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	10,16	15,16	15,16	0,00	15,16
Adjoint d'animation	C	1,00	4,98	5,98	5,98	0,00	5,98
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	1,79	2,79	2,79	0,00	2,79
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	2,00	3,39	5,39	5,39	0,00	5,39
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		68,00	26,16	94,16	82,64	8,62	91,26

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	ADM	380	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint technique ppal 2° cl	C	TECH		0,00	A	CDD
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	CULT	631	0,00	A	CDI
Attaché Territorial	A	ADM	642	0,00	A	CDD
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	A	CDI
Conseiller socio-éducatif	A	S	790	0,00	A	CDI
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	A	CDD
Rédacteur principal 2° cl.	B	ADM	458	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
05/04/2006 -	LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	LOGEMENT DU PAYS DE VIZILLE	Autres Organismes Sociaux	1 819 823,08
01/07/2019 -	VERCORS RESTAURATION	VERCORS RESTAURATION		28 960,00
14/10/2019 -	SPL ALEC DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE	SPL ALEC DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE		500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
01/04/2014 -	CCAS	CCAS		373 354,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT DU COLLEGE		SFP	66 700,00
SICCE	01/01/2015	SFP	181 000,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	3,44	52,12	0,00	3 799 242,00	3,32
TFPNB	0,00	0,00	86,49	0,00	12 616,00	0,01
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	-100,00			3 868 315,00	3,31

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Vizille, le 04/04/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Vizille, le 04/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARGOUD MARIE-CLAUDE	
ARNAUD ANAIS	
BERNARD PHILIPPE	
BERRICHE-DEFFONTAINE SAIDA	
BIZEC JEAN-CLAUDE	
COIFFARD LIONEL	
DROULEZ MARIE-CECILE	
DURA JENNIFER	
EL KEBIR MERIEM	
FAURE GILLES	
FORESTIER GERARD	
GARCIA DE LA ROSA SYLVAIN	
GARCIA JEAN-CHRISTOPHE	
GELORMINI GERALDINE	
HERMITTE ANGELIQUE	
JACQUIER SEVERINE	
LA ROCCA AUDREY	
LAMARCA LOUIS	
LAMY BRUNO	
LASSERRE STEPHANE	
MEGARD AUDREY	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MENDESS AHMED	
MENDEZ CHRISLENE	
PASQUIOU FABRICE	
SAMSON JEAN-LUC	
TETE ANNE-MARIE	
TROTON CATHERINE	
UGHETTO-MONFRIN BERNARD	
YAHIAOUI SAKINA	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Vizille, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.